



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision n° 2021-16 du 6 septembre 2021 portant nomination de membres de la commission des expertises sanitaires au sein de l'Institut national du cancer

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,
Vu le décret du 27 juin 2016 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019,
Vu l'article 28 du règlement intérieur de l'Institut du 09 mars 2021,
Vu l'appel à candidature du 18 juin 2021,
Vu les dossiers transmis par les candidats,

**LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1er

En application de l'article 28 du règlement intérieur de l'Institut, sont nommés membres de la commission des expertises, pour une durée de trois ans :

- madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL
- madame Alice DESBIOLLES,
- monsieur Antoine HOMMAIS,
- monsieur Frédéric LEGRAND,
- madame Laurence LOUPIAC,
- madame Elodie POTIER.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 6 septembre 2021
En 2 exemplaires

Signée

Le Président
Norbert IFRAH